

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 03 09

Prise par le Bureau de la Communauté de Communes

Lors de sa réunion du 18 mars 2021

(en application de la délibération du Conseil Communautaire

en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Parc d'Activités « Pôle Technique Odysée 3 » à Coëx : vente de 2 parcelles à une entreprise de marbrerie funéraire

Créée en 2004, la SARL BREMAND est une entreprise de pompes funèbres localisée sur le « Pôle Technique Odysée 2 » à Coëx.

Dirigée par un couple, Daniel et Marie-Laurence BREMAND, l'entreprise dispose d'un bureau d'accueil des familles, d'un magasin d'articles funéraires et d'un funérarium.

Leur fils Thomas (30 ans) les a rejoints il y a 3 ans, et gère notamment la partie marbrerie. Cette activité est réalisée dans un garage pris en location, mais qui, aujourd'hui, ne répond plus aux attentes de développement de l'entreprise.

Comme indiqué dans son courrier du 3 février 2021, la SARL BREMAND souhaite construire, sur le « Pôle Technique Odysée 3 » de Coëx, un second établissement, à savoir un atelier d'environ 300 m² pour y exercer l'activité marbrerie funéraire dans de bonnes conditions.

Pour ce faire, la famille BREMAND est candidate à l'acquisition du terrain n° 12 de 704 m² et du terrain n° 13 de 784 m², dont le prix de vente est de 30 € HT le m², hors frais de géomètre et de notaire.

Saisi de la question le 10 mars 2021, les membres du Groupe de Travail « Développement Economique » ont émis un avis favorable à cette demande d'achat de terrains.

Le Bureau communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu l'avis du Domaine en date du 30 août 2019,

Vu la demande de la SARL BREMAND en date du 3 février 2021,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » du 10 mars 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : de céder les parcelles cadastrées section AN n° 116 (704 m²) et AN n° 117 (784 m²) du Parc d'Activités « Pôle Technique Odysée 3 » à Coëx, à la SARL BREMAND, dirigée par M. et Mme BREMAND, ou à toute autre personne morale qui viendrait s'y substituer, au prix global de 44 640 € HT (704 m² x 30 € HT + 784 m² x 30 € HT), hors frais de géomètre et de notaire ;

Article 2 : de demander au notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente, d'insérer, dans l'acte, une clause particulière interdisant la revente des deux parcelles avant 5 ans, hormis à la Communauté de Communes au prix initial d'achat ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette cession.

Fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Givrand, le 23 mars 2021

Le Président,



François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de l'affichage le : **25 MARS 2021** **24 MARS 2021**
- de la publication sur le site www.pays-saint-gilles.fr le : **25 MARS 2021**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.